



## Contenants non consignés

Les bouteilles de vin et de spiritueux, les bouteilles d'eau et les cartons de lait ou de jus seront consignés en mars 2025 seulement, alors que la consigne s'élargira à la totalité des contenants de boisson de 100 ml à 2 l en aluminium, en verre, en plastique ou multicouches.



Pour plus d'infos :  
**[consignaction.ca](https://consignaction.ca)**

